

# LA DISCUSSION

## JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE



**ABONNEMENTS :**

Lyon et Départements limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.  
Autres départements . . . . . 12 — 6 — 4  
Etranger . . . . . Le port en sus.

**Bureaux du Journal :**

RUE IMPÉRIALE, 77  
A LYON.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 15<sup>e</sup> de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux Bureaux du Journal. — **ÉCRIRE FRANCO.**

Voici les noms des candidats pour lesquels nous engageons nos amis à voter :

1<sup>re</sup> Circonscription :

**Jules FAVRE.**

2<sup>e</sup> Circonscription :

**HÉNON.**

3<sup>e</sup> Circonscription :

**Jules FAVRE.**

4<sup>e</sup> Circonscription :

**Ernest PICARD.**

5<sup>e</sup> Circonscription :

**Jules FAVRE.**

### Circonscriptions électorales du Rhône.

1<sup>re</sup> Circonscription : Lyon (1<sup>er</sup> canton), Lyon (2<sup>e</sup> canton), Lyon (6<sup>e</sup> canton), Lyon (8<sup>e</sup> canton), Villeurbanne.

2<sup>e</sup> Circonscription : Lyon (3<sup>e</sup> canton), Lyon (4<sup>e</sup> canton), Lyon (5<sup>e</sup> canton), Lyon (7<sup>e</sup> canton).

3<sup>e</sup> Circonscription : L'Arbresle, Limonest, Neuville, Vaugneray, Anse, Tarare.

4<sup>e</sup> Circonscription : Condrieu, Givors, Morant, Saint-Genis-Laval, Saint-Laurent de Chamousset, Saint-Symphorien-sur-Coise.

5<sup>e</sup> Circonscription : Beaujeu, Belleville, Boissieu, Oingt, Lamure, Monsols, Thisy, Villefranche.

La ville de Lyon est ainsi partagée en deux circonscriptions électorales, la circonscription nord et la circonscription sud.

La ligne qui sépare ces deux circonscriptions suit la route départementale n° 11, tendant de Lyon à Villeurbanne, le cours Lafayette, le pont Lafayette, le quai de Retz jusqu'à la rue Bâtiment, la place du Collège, la rue Neuve, la rue de la Fromagerie, la place d'Albon, le pont de Nemours, le quai de Bondy jusqu'à la place de l'Homme-de-la-Roche, le chemin de Montauban, montée de la Sara, chemin du Bas-de-Loyasse, place de Trion, rue des Pommiers et chemin vicinal de St-Irénée à Malataverne.

Toute la partie de la ville située au sud de cette ligne constitue la première circonscription électorale.

Toute la partie de la ville située au nord constitue la deuxième circonscription électorale.

### Aux électeurs de la 3<sup>e</sup> circonscription du Rhône :

Mes chers concitoyens,

L'honneur d'être votre candidat me touche profondément, et si je l'ai accepté si tard, ce n'est pas, certes, que je n'en sentisse vivement tout le prix. Seulement, je ne croyais pas que mon concours vous fût indispensable. Quelques-uns d'entre vous en ont jugé autrement, me voici. Je vous appartiens par l'origine, par les affections, par les sentiments, par les espérances.

Unis par l'amour de notre chère patrie, nous avons bien le droit de concentrer nos prédilections sur cette belle et riche contrée qui forme la ceinture de l'antique cité lyonnaise. Les hommes qui l'habitent sont généreux et fiers, et jusqu'ici il n'a manqué à beaucoup d'entre eux que la complète intelligence de leurs droits. Aujourd'hui ces droits se révèlent, et chacun peut comprendre à quel point il importe de les exercer. L'expérience nous a montré qu'un pouvoir, quel qu'il soit, quand il se résume dans la volonté d'un

seul, est impuissant ou funeste. La nation ne peut avoir de salut que sa propre souveraineté. Qu'elle en use donc avec fermeté pour nommer des députés ne relevant que d'elle, et par là elle préparera sans secousse, sans révolution, le Progrès qui se résume en ces deux mots : Paix et Liberté.

C'est là, vous le savez, la politique que j'ai toujours soutenue. Ennemi de toute violence, de toute dictature, je me suis efforcé de combattre la compression et l'arbitraire. Je crois que la science et le commerce ont tellement rapproché les peuples, qu'une guerre serait un fléau impie ne servant que l'intérêt ambitieux des monarchies. Les grandes armées sont donc un non-sens et une ruine, et on pourra les faire disparaître en renonçant aux entreprises lointaines, à l'esprit de conquête, aux défiances calculées. Alors on nous rendra nos enfants, qu'une loi rigoureuse enlève pendant neuf ans au travail et à la famille. On pourra réduire les impôts, allégés des millions que dévorent les dépenses stériles de la guerre. On dotera plus largement l'instruction publique, dont le bienfait doit s'étendre à tous. On nous laissera nommer nos maires, qui doivent être nos représentants et non ceux du pouvoir. On ne nous empêchera plus ni de nous réunir, ni de nous associer; et, fortifiés par la pratique de nos devoirs civiques, nous pourrions avancer d'un pas rapide dans la carrière de progrès que les nations libres parcourent sous nos yeux, au grand profit de leur bien-être et de leur dignité.

Voilà, mes chers concitoyens, le but où nous tendons tous; pour y toucher, il faut avant tout savoir être nous-mêmes. Le citoyen qui demande à l'autorité comment il doit voter oublie ce qu'il se doit, ce qu'il doit à son pays. Pour échapper à un petit inconvénient, il tombe dans un mal considérable; il contribue à perpétuer un système jugé intolérable par tous les esprits sensés. Ne perdons jamais de vue que notre sort est dans nos mains, il dépend de nous d'être libres et prospères. Quel est celui qui, en face d'un tel avenir, ne fera pas son devoir? Votre patriotisme a répondu, et c'est lui qui sera ma caution et ma force, si par votre volonté j'ai l'honneur d'en devenir l'interprète.

JULES FAVRE.

Ce 4 mai 1869.

Lyon, 22 Mai.

### BULLETIN POLITIQUE

On évalue à deux cents environ le nombre des réunions électorales tenues à Paris, et c'est à peine, on le sait, si deux ou trois de ces réunions ont donné lieu à des scènes tumultueuses; encore est-il avéré maintenant que ces « troubles » ont été occasionnés par la maladresse de certains candidats ou les brutales agressions d'agents trop pleins de zèle.

A Lyon, la période électorale a été plus encore qu'à Paris exempte d'orages. Nous ne voudrions pas affirmer que le calme le plus profond ait constamment régné dans les quelques réunions publiques qui ont eu lieu dans notre ville, — le calme n'est pas la vie; — mais qu'il se soit trouvé, dans certaines assemblées, de farouches amis de la liberté qui n'aient cru pouvoir mieux affirmer leurs convictions qu'en imposant silence à leurs adversaires, — le fait n'a rien en soi qui nous étonne ou nous attriste. Nous avons également regardé passer — sans en être trop profondément remués, ni les uns ni les autres, — la manifestation Raspail. Dans l'agitation des assemblées électorales, comme dans les ovations

faites dimanche à l'ami du peuple, nous n'avons vu que l'irréfusable indice du réveil de l'opinion publique, et l'affirmation énergique du désir que nourrissent les masses populaires de voir triompher les principes d'égalité, de liberté, de fraternité à l'ombre desquels se sont abritées, depuis 89, tant d'hypocrisies aujourd'hui démasquées, tant de convoitises à jamais déçues.

Nous avons assisté de même, — sans pâlir, — au défilé des candidatures conservatrices-libérales qui surgissaient à la dernière heure, et la popularité de MM. Aristide Dumont, de Prandièrre ou Mathevon ne nous inspire pas plus de crainte que n'avaient pu faire naître, en nous, de sécurité et de confiance les pompeuses déclarations de libéralisme des candidats ouvertement soutenus par l'administration.

Toutefois, il est un double péril, dont on ne saurait méconnaître la gravité, et sur lequel nous appelons de nouveau l'attention des électeurs.

Les divisions — plus apparentes que réelles — qui se sont produites dans le camp démocratique, sont évidemment la seule cause de ce retour quasi-offensif de l'administration, encourageant de tout son pouvoir les honorables recrues de l'armée du progrès — « sans la révolution, » — et cherchant ainsi indirectement à disputer le terrain aux candidats de l'opposition dans les circonscriptions urbaines. Pour parler net, si la candidature de M. Bancel ne se fût produite en face de celle de M. Hénon; si le nom de M. Raspail n'eût été mis en avant, dans la 1<sup>re</sup> circonscription, à côté de celui de M. Jules Favre, — pense-t-on que le comité conservateur libéral eût trouvé des citoyens de bonne volonté pour courir — de gaieté de cœur — à une défaite — sans compensation? Quant à nous, on nous permettra d'en douter.

Il est donc utile de dissiper les illusions que les circonstances actuelles pourraient entretenir dans l'esprit de nos adversaires et de prémunir ceux d'entre nous, qui pourraient hésiter encore, contre les suites funestes d'une irrésolution qu'on escompte d'avance : « La division s'accroît de plus en plus dans le camp des radicaux lyonnais », dit-on; « La démocratie, ajoutet-on encore, est trop profondément divisée pour que l'union s'établisse devant l'urne. » — C'est là, croyons-nous, une inexacte appréciation des conditions de la lutte présente. La démocratie place les questions de principe avant les questions de personnes. Que des dissentiments se soient produits dans l'élaboration préparatoire des candidatures, qu'y a-t-il d'étonnant à cela? Est-ce que sur une foule de questions importantes, vous n'êtes pas séparés par des divergences profondes, vous que rallie cette formule élastique du progrès — sans la révolution? Sur un point, sur un seul peut-être, vous êtes pourtant d'accord et pour vous tous la liberté sera la bienvenue — à la condition qu'un *modus vivendi* acceptable soit établi entre la liberté et l'Empire.

Eh! bien, la liberté — sans conditions, voilà notre mot de ralliement à nous; la liberté complète, voilà ce que la démocratie attend du suffrage universel, maître aujourd'hui comme il y a dix-sept ans, des destinées du pays, maître d'édifier ou de détruire — à son gré.

Sur ce terrain-là, nous en sommes sûrs, tous les démocrates tiendront à honneur de se rencontrer, quand l'heure sonnera.

Le second point, sur lequel nous voulons revenir brièvement, c'est celui qui est relatif à l'action incessante des agents de l'administration sur les populations rurales. Nous entrevoyons déjà, par le récit effaré de certaines feuilles officieuses, tout le parti qu'on essaiera de tirer, sans doute, du récit enjolivé des « émeutes » de Paris.

A ceux qui nous lisent, nous dirons simplement : Tenez-vous en garde contre toutes les manœuvres de la dernière minute, et riez au nez de qui viendra vous conter ces vieilles sornettes avec lesquelles on cherchait à vous intimider autrefois. La vérité vraie, elle est dans ces mots qu'écrivait un de nos confrères parisiens sortant d'une réunion publique : « La France est mûre pour la liberté! »

De l'extérieur, toujours peu de faits importants à signaler.

Notons toutefois, comme un symptôme, le nouvel acte d'opposition que vient de faire le

Hanovre à son absorption par la Prusse, en nommant député un illustre professeur de Gœttingue, M. Ewald, poursuivi précédemment pour crime de haute trahison.

Aux Cortès espagnoles, la question de la forme du gouvernement a été à peu près vidée par le rejet d'un amendement de M. Orense, demandant l'établissement d'une république fédérative, et qui a été repoussé par 182 voix contre 31. Un autre amendement, différant du précédent en ce qu'il tendait probablement à l'institution d'une république démocratique unitaire, a été également écarté par 161 voix.

H. LACROIX.

On lit dans l'Avenir national :

Quel plus triste spectacle que l'outrageant accueil fait à M. Jules Favre dans une réunion publique! Et aussi, avec quel soin et quelle joie la presse gouvernementale l'a raconté! Avec M. Favre, nous ne sommes pas suspect. Quand nous avons cru qu'il se trompait, nous le lui avons dit, et avec une vivacité que l'on a quelquefois trouvée excessive et qu'on nous a reprochée. Mais quelques fautes commises, il y a vingt ans, quelques faiblesses qui sont plus de l'orateur que du politique, ne doivent faire oublier ni vingt ans de services, ni vingt campagnes faites dans les Chambres et devant les tribunaux, ni l'éclat jeté sur la cause démocratique par l'éloquence d'un grand et infatigable orateur.

Et d'ailleurs, si l'on repousse M. Carnot et M. Jules Favre, pourquoi pas M. Pelletan et M. Picard? Avec de telles excommunications, de telles épurations, où irions-nous, et qui serait sans tache! est-ce que M. Louis Blanc oserait entrer dans une réunion publique? Est-ce que ce vaillant homme qu'on vient de ramener à Sainte-Pélagie, est-ce que M. Delescluze ne serait pas exposé à quelque dure apostrophe? Qui sait si M. Ledru-Rollin lui-même est assez correct, assez pur? Ah! de telles allures ne sont pas bonnes! L'injustice décourage à la fin les plus forts, les mieux intentionnés! L'ingratitude est le fléau des partis.

A. PEYRAT.

### M. JULES FAVRE.

Nous croirions rabaisser M. Jules Favre en le défendant contre les attaques dont il est l'objet; il nous faudrait, d'ailleurs pour l'entreprendre, surmonter un invincible sentiment de dégoût.

Mais nous croirions aussi nous manquer à nous-même, faillir à la fois à la reconnaissance privée et au devoir public si nous ne donnions, en ce moment, à M. Jules Favre un éclatant témoignage de respect et d'admiration.

L'existence de M. Jules Favre — aveugle qui ne le voit pas! — est une des plus belles, des plus nobles, des plus pures de celles qui se soient consacrées à servir la grande cause de la démocratie. Tout ce que peut l'éloquence, munie à l'ardent amour de la liberté, Jules Favre l'a fait. Toujours debout contre le despotisme, il a été légion pour le combattre. En lui, nous pas en lui seul, mais en lui plus qu'en tout autre, s'est incarnée depuis douze ans la protestation des vaincus, la revendication du droit.

Que dirions-nous de plus? Il est de tels hommes dont le seul nom prononcé parle plus haut que toutes les apologies. Le seul hommage qu'on puisse dignement leur rendre est de rappeler leurs actes ou de remettre en lumière leurs œuvres.

C'est pourquoi nous reproduisons aujourd'hui l'une des plus belles harangues que M. Jules Favre ait prononcées :

La défense de Félix Orsini.

L.-P. DUMAREST.

Nous croyons qu'il n'est pas sans utilité de reproduire la lettre adressée par M. Bancel à un groupe d'électeurs de l'arrondissement de Tournon, et dont la publication avait motivé, de notre part, des questions auxquelles M. Bancel n'a pas encore jugé à propos de répondre :

Bruxelles, 26 février 1869.

Mes chers compatriotes,

Vous avez raison de souhaiter et de chercher un candidat radical, il faut que la démocratie s'affirme; elle a pour elle le droit et la justice, elle aura le nombre et la force lorsqu'elle saura le vouloir. Mais je ne puis accepter la candidature dans l'Ardèche, étant engagé envers les électeurs de la Drôme.

La démocratie ardéchoise ne peut-elle trouver dans son sein un homme digne de la représenter? Je me refuse à croire à cette pauvreté de mon pays natal.

Si cela existe réellement, je le déplore, et vous êtes bien changés depuis vingt ans.

Cherchez et vous trouverez.

Dans tous les cas, souvenez-vous que l'ennemi, c'est le candidat officiel.

Unissez contre lui tous vos efforts, au nom de votre indépendance et de la liberté.

Croyez, chers compatriotes, à mes sentiments fraternels.

BANCEL.

Ainsi que nous le disions dans notre numéro du 14 mars, cette lettre provoque nécessairement les questions suivantes :

M. Bancel est-il réellement candidat à Lyon? Il est permis d'en douter, puisqu'il ne parle que d'engagements pris envers les électeurs de la Drôme et nullement envers ceux du Rhône.

Si M. Bancel est candidat à Lyon, comment concilier cette candidature avec les motifs qui ont dicté son refus de la candidature dans l'Ardèche?

Si les engagements pris par M. Bancel envers les électeurs de la Drôme l'ont empêché d'accepter la candidature dans l'Ardèche, comment ne l'ont-ils pas également empêché d'accepter la candidature dans le Rhône?

Et puisqu'ils ne l'ont pas empêché d'accepter la candidature dans le Rhône, n'est-il pas clair que ce ne pouvait être là, à ses propres yeux, un motif valable de refuser celle de l'Ardèche?

N'est-on pas autorisé, dès lors, à supposer que la véritable raison de ce refus a été que M. Bancel, principalement préoccupé du succès de son élection, s'est moins soucié de faire échec au candidat officiel dans une circonscription rurale qu'au candidat démocratique dans une circonscription urbaine?

Comment M. Bancel n'a-t-il pas répondu aux électeurs lyonnais ce qu'il a répondu aux électeurs de l'Ardèche, bien que l'Ardèche soit SON PAYS NATAL: La démocratie lyonnaise ne peut-elle trouver dans son sein un homme digne de la représenter?

Est-ce donc que M. Bancel, qui se refuse à croire à cette pauvreté de son pays natal, croit à la pauvreté du nôtre et considère les Lyonnais comme des Bébétiens?

L.-PAUL DUMAREST.

Le Progrès a publié la pièce suivante :

COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE LA DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE.

Aux électeurs de la 2<sup>me</sup> circonscription.

Citoyens,

Les attaques d'un journal qui représente à la fois l'union dite libérale et les ambitions personnelles d'un comité qui a la prétention de diriger à lui seul les élections et d'empêcher toute candidature qu'il n'aurait pas choisie lui-même, nous obligent à exposer à tous les électeurs les raisons qui ont donné naissance à la candidature de M. Bancel et amené ses partisans à la soutenir avec énergie.

Rétablissons d'abord la position respective de chacun. On fait à M. Bancel le reproche d'avoir posé sa candidature contre celle de M. Hénon. On sait pourtant très-bien que M. Bancel n'a point posé sa candidature, mais a seulement accepté celle qui lui était offerte, et que par conséquent le reproche qu'on lui fait s'adresse aux électeurs qui le soutiennent. C'est donc à eux d'y répondre.

On fait un crime à M. Bancel d'avoir accepté la candidature sans consulter M. Hénon. Nous savions déjà que les patrons du journal auquel nous avons fait allusion plus haut, parmi lesquels figurent celui qui espérait recueillir la succession politique de M. Hénon et M. Hénon lui-même, se posaient comme les directeurs de l'opinion démocratique, mais nous ne pensions pas qu'ils en viendraient au point de déclarer ouvertement, au mépris de la liberté des électeurs, que nul n'avait le droit d'accepter un mandat à Lyon sans avoir préalablement obtenu la permission de M. Hénon. Les électeurs seuls ont le droit d'offrir la candi-

date, et si M. Bancel, pour accepter celle qui lui était offerte, avait fait auprès de M. Hénon l'étrange démarche qu'on lui reproche de n'avoir pas faite, nous affirmons, nous électeurs, souverains maîtres du mandat que nous voulions confier, que M. Bancel aurait manqué à son devoir vis-à-vis des électeurs, en mettant ainsi en doute leur droit de choisir eux-mêmes leur mandataire.

M. Bancel a trop de respect pour la liberté du suffrage universel et pour la dignité de ses électeurs, pour commettre un acte pareil. C'est assez pour Lyon qu'une pareille conduite ait été jusqu'à présent mise en pratique par le comité oligarchique des façades de Bellecour.

On reproche aussi à M. Bancel de n'être pas de Lyon et de n'y avoir pas son foyer, et l'on ajoute qu'on aurait pu trouver dans notre cité un candidat pour remplacer M. Hénon lorsque la tâche lui deviendrait trop lourde.

MM. Jules Favre et Picard, les candidats patronnés par le journal en question, auraient-ils donc leur foyer à Lyon? Pour nous cela importe peu; un député représente la France et non telle ou telle ville. Quant au candidat lyonnais auquel il est fait allusion pour remplacer M. Hénon, nous le connaissons parfaitement; nous l'avons vu à l'œuvre en 1848 et 1849; ses votes anti-populaires sont là pour justifier l'empressement que les électeurs ont mis à faire rentrer dans l'ombre cette candidature que le passé condamne sans retour et qui ne peut plus, à aucun titre, prétendre à représenter l'opinion démocratique, au moins pour les fonctions législatives.

Le même journal dit aussi qu'il est matériellement faux que M. Hénon ait jamais déclaré se retirer (1). Pourtant l'auteur de l'article l'avait avoué lui-même dans un précédent numéro (2), et M. Hénon l'a reconnu en plusieurs circonstances et notamment dans une réunion privée tenue le 17 courant. Il en avait déjà donné une preuve plus grande encore en déclinant le renouvellement de son mandat de conseiller général pour le premier canton de Lyon.

Il avait manifesté alors l'intention de renoncer à la vie politique active, que sa santé et ses forces ne lui permettaient pas de continuer.

M. Hénon, ne pouvant plus remplir un mandat qui l'oblige à siéger huit ou dix jours par année, comment pourrait-il donc remplir utilement le mandat autrement pénible de député, qui exige cinq à six mois de travaux assidus?

S'il suffisait à un représentant de voter conformément au désir de ses électeurs, sans doute M. Hénon pourrait encore remplir les fonctions de député.

Mais le choix d'un député ne doit jamais être une affaire de sentiments, et quelles que soient les sympathies personnelles que l'on puisse avoir, les électeurs ne doivent considérer que les intérêts généraux de la démocratie, et doivent choisir pour les représenter des hommes énergiques, aux fortes convictions, puissants par la parole, et dont la voix, passant par-dessus les murs de l'enceinte législative, soit entendue de la France entière et contribue à former l'opinion publique à qui rien ne résiste.

Les délégués formant le comité de la démocratie radicale de la 2<sup>e</sup> circonscription du Rhône :

Anjou, Tillon, Meynard, Manillier, Berjon, Blain, Caire, Favre, Faure, Cartier, Bonnet, Droz, Chevallier, Revel, Tissot, Amat, OEdipe, Ganguet, Lombard, Dandann, Larousse, Servet, Duguerry, Ducoin, Commissaire, Mariller, Dauphin, Miard, Hugonet, Malod, Richard, Rivoire aîné, Perrenet, Entresangle, Revolon, Belier, Tavel, Raynal.

En réponse à cet article, M. Hénon a adressé le 20 mai au Progrès la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

Le Progrès de ce jour contient une longue communication signée par MM. Anjou, Meynard, Duguerry, Revolon et autres.

Si je ne consultais que mes convenances, je n'aurais pas répondu aux attaques que renferme cette pièce, mais je dois aux électeurs qui m'ont fait l'honneur de me confier leur mandat une courte réponse à cette communication.

Je n'ai pas à m'occuper des honorables citoyens attaqués sans aucune raison, ni d'un comité qu'on exhume, qui a cessé d'être depuis six ans, et dont faisaient partie au surplus, la plupart des signataires de l'article auquel je réponds.

Quant au journal la Discussion, j'ai fait ce qu'ont fait MM. J. Favre, Dorian, Picard, Glais-Bizoin, Magnin, Carnot, E. Quinet. Nous avons salué par une lettre l'apparition dans notre ville d'un nouveau journal démocratique indépendant....

M. Dumarest a mes sympathies, mais il n'a pas besoin que je défende le journal qu'il dirige contre des attaques injustes. M. Dumarest saura bien le faire, s'il le juge convenable.

Venons à ce qui me concerne personnellement : Je me suis posé, dit-on, comme directeur de l'opinion démocratique. Le reproche est absurde. Une pareille prétention ne serait pas seulement de la vanité, ce serait de l'ineptie. Quel fait apporte-t-on à l'appui d'une assertion aussi étrange? Ce serait douter du bon sens public que de réfuter une semblable accusation.

Dans la réunion privée du 17 courant, j'ai dit la vérité, c'est-à-dire qu'à l'époque du renouvellement du conseil général j'étais assez gravement

(1) No de la Discussion du 16 mai 1869. « Il est matériellement faux que M. Hénon ait jamais déclaré se retirer. » Signé : L.-P. Dumarest.

(2) No de la Discussion du 28 février 1869. « A cet égard, il est très-vrai qu'à une époque déjà fort ancienne, Mr Hénon ayant conçu quelques alarmes sur sa santé, avait déclaré, dans une conversation toute privée, qu'il était dans l'intention de déclinier un nouveau mandat politique, et que tel de ses amis et des nôtres pour qui il a une estime particulière lui paraissait digne de fixer choix des électeurs... » Signé : L.-Paul Dumarest.

indisposé pour avoir cru ne devoir point me représenter aux électeurs; j'ai dit alors à quelques amis, dans des conversations intimes, que si je ne me rétablissais pas, je résignerais mon mandat de député. Trois mois après, avant l'ouverture des chambres, j'avais recouvré la santé et je partais pour Paris.

Il y a loin de cela à ce que rapportent les signataires de la lettre, dont plusieurs n'assistèrent pas à la réunion du 17. Pourquoi ceux qui étaient présents, et qui ont pris la parole, n'ont-ils fait aucune observation à ce sujet? Ils avaient toute liberté de parler. Ils ont pu se tromper, je ne veux pas croire à de la mauvaise foi; mais je peux m'honorer de ce que, dans toute ma carrière politique, le reproche d'avoir pensé à me retirer est le seul que les signataires aient cru pouvoir me faire.

L'honorable M. Bancel, dont la bonne foi ne peut être douteuse, et qui croyait, a-t-il dit, que je m'étais retiré lorsqu'il a accepté le mandat qu'on lui offrait, ne doit pas être mis en cause, et je crois lui donner une preuve de considération et d'estime en ne mêlant point son nom dans ces débats.

Veillez agréer, M. le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très-distinguée.

HÉNON, d. m.

De notre côté, nous tenons à ne pas laisser passer sans observations l'article qu'a motivé la lettre de M. Hénon.

Jusqu'à présent, nous avons gardé vis-à-vis des attaques dirigées contre nous une réserve et des ménagements excessifs; mais tant d'injustice, de duplicité et de mauvaise foi veulent à la fin être appelées de leur nom.

Nous avons posé à M. Bancel une série de questions. M. Bancel n'a pas répondu.

Aujourd'hui, ses électeurs entreprennent de le faire pour lui. C'est plus commode; les contradictions de leur candidat ne les embarrassent point.

Et que nous répondent-ils? Que nous sommes le comité oligarchique des Façades, comité d'ambitieux et de tuteurs; que nous voulons diriger les élections, et les diriger à notre profit, bien entendu; que nous représentons l'Union dite libérale, etc., etc.

Oh! la belle réponse! et comme cela est concluant en ce qui concerne M. Bancel! Eh! laissez nos personnes, dont le public ne se met point en peine, et donnez-nous des raisons qu'il réclame!

Mais puisque vous descendez, comme vous n'avez jamais cessé de le faire, sur le terrain des personnalités, nous vous y suivrons, non pour vous attaquer à notre tour, nous ne voulons pas vous imiter, mais pour nous défendre contre des insinuations dont vous voulez faire rejallir la défaveur sur nos candidats.

Nous sommes un comité?

C'est faux; nous vous l'avons dit cent fois, et vous le savez.

Si nous mentons, démasquez-nous, confondez-nous! Cela doit vous être facile.

Le comité dont vous parlez, où est-il? Quels en sont les membres? Par quels actes a-t-il jamais révélé son existence?

Si vous appelez comité deux ou trois personnes ayant la même opinion et la soutenant par les moyens qui sont à la disposition de tout le monde, vous dites une chose simplement ridicule.

Mais si vous entendez affirmer qu'il existe à la Discussion, ou ailleurs, un comité électoral dont nous faisons partie, ayant un nom, une organisation, des hommes qui le dirigent, des agents qui le servent, une existence enfin... c'est faux, mille fois faux, et nous vous mettons au défi de prouver votre allégation, fût-ce par le moindre indice.

Et d'ailleurs, nous serions un comité, où serait le crime? N'en êtes-vous pas un? Ne vous intitulez-vous pas : Comité démocratique radical de la deuxième circonscription du Rhône?

Qui vous le reproche?

N'avez-vous pas la prétention de diriger les élections dans le sens de vos opinions?

Qui vous le reproche?

N'avez-vous pas la prétention de faire réussir la candidature de M. Bancel que vous avez choisi, et d'empêcher de réussir la candidature de M. Hénon?

Qui vous le reproche? qui vous le reproche? Ce que vous faites, n'aurions-nous pas le droit de le faire?

Eh bien! nous ne le faisons pas!

Vous avez un comité, nous n'en avons pas. Vous avez des candidats que vous avez choisis vous-mêmes, nous n'en avons pas.

Nos candidats, ce n'est pas nous qui les avons choisis, c'est la démocratie lyonnaise tout entière, c'est vous, MM. Anjou, Cartier, Ganguet, Duguerry, qui avez voté trois fois pour M. Hénon et qui ne votez plus pour lui aujourd'hui, ce dont vous êtes bien libres au surplus. Mais si vous le délaissez, cela prouve-t-il que la démocratie lyonnaise l'abandonne?

M. Bancel est votre candidat. M. Hénon n'est pas notre candidat; c'est le candidat des électeurs qui l'ont nommé par trois fois.

Nous représentons l'union dite libérale? Ceci est une belle et bonne perfidie.

Le Progrès affectant depuis quelque temps de désigner sous ce nom l'union conservatrice-libérale dont le Salut public s'est fait le coryphée, vous ne seriez pas fâchés de laisser croire que

nous jouons ce jeu-là à la Discussion. C'est absurde, mais qu'importe s'il se trouve des gens assez simples pour donner dans le piège?

Nous n'avons jamais soutenu qu'une seule espèce d'union libérale, c'est celle qui consiste à voter, à défaut d'un candidat représentant exactement les aspirations de la démocratie, pour le candidat qui s'en rapproche le plus, plutôt que de voter pour le candidat officiel.

Cette union libérale, oui, nous l'avons soutenue, et nous pensons que ceux qui ne la pratiquent pas sont de mauvais citoyens.

Vous vous appelez radicaux, soit. Mais nous en sommes-nous donc à faire nos preuves de radicalisme?

Nous avons, les premiers, ouvert la souscription Baudin à Lyon, alors que le Progrès, votre Moniteur officiel, tenait prudemment ses colonnes fermées.

Nous avons été trois fois poursuivis et condamnés, le journal à 9,000 fr. d'amende, nous-même à cinq semaines d'emprisonnement. Que le Progrès montre ses blessures! Nous ne faisons point étalage des nôtres; nous ne prétendons nous donner ni pour des héros ni pour des martyrs, mais vous nous forcez à vous rappeler que nous n'avons jamais craint de nous exposer aux rigueurs judiciaires quand nous avons cru devoir tenir élevé le drapeau de la démocratie.

Vous affectez de croire que nous avons entendu parler de M. Ferrouillat, quand nous avons dit que si M. Hénon venait à se retirer, c'est à Lyon qu'il faudrait le remplacer.

Nous n'avons entendu parler de M. Ferrouillat ni de personne. Vous ne nous amènerez certes pas à renier notre amitié et notre estime pour l'homme honorable que vous poursuivez avec un acharnement d'autant plus inexplicable qu'il ne vous demande rien; mais, nous le répétons, il n'a été dans notre pensée de désigner personne. Nous avons dit simplement et nous persistons à soutenir qu'il faut qu'un candidat soit pris autant que possible parmi ses concitoyens, et nous ne pensons pas là-dessus autrement que M. Bancel lui-même, qui l'a déclaré dans sa lettre aux électeurs de l'Ardèche.

Nous sommes enfin des Façadiens. Et c'est tout dire!

Oh! l'énorme injure, en effet! Et quelle condamnation accablante dans ce seul mot : Façadiens! — Façadiens! que répondre à cela? Façadiens! Façadiens! c'est pour en mourir de confusion, et après Façadiens, il ne nous reste qu'à nous cacher.

Un dernier mot : Nous avons fait, dites-vous, un crime à M. Bancel d'avoir accepté la candidature sans consulter M. Hénon.

C'est faux; nous n'avons rien dit de semblable.

Nous avons blâmé M. Bancel, républicain, de se présenter contre M. Hénon, républicain. A ce reproche, formulé par un électeur dans la réunion tenue pour M. Bancel aux Brotteaux, M. Bancel a répondu qu'il s'était présenté parce que M. Hénon avait déclaré se retirer.

Nous avons alors demandé à M. Bancel pourquoi il ne s'était pas adressé à M. Hénon pour savoir de lui à quoi s'en tenir sur sa retraite.

Puisque M. Bancel allègue comme motif de sa candidature le désistement de M. Hénon, n'était-il pas naturel qu'il s'assurât préalablement de la réalité de ce motif?

Ce motif n'existant pas, la candidature de M. Bancel est, de son propre aveu, sans aucune raison d'être.

L.-PAUL DUMAREST.

L'honorable M. Jules Favre a adressé à M. Parceint la lettre suivante :

Monsieur,

Je suis, en effet, très-coupable vis-à-vis de vous, et je vous prie d'en agréer toutes mes excuses; je suis, en temps normal, tellement surchargé de correspondances, que j'ai peine à répondre aux lettres les plus urgentes, je vous laisse à penser ce qu'il en est par cet orage électoral, — aussi ai-je, bien malgré moi, négligé de vous dire ce que vous avez deviné, que, défenseur de l'union, je ne pouvais qu'engager ceux qui me font l'honneur de me donner leur voix à les reporter, en cas de ballottage, sur le candidat qui en a obtenu davantage. — Ceci, monsieur, va de soi et résulte naturellement de la simple intelligence de nos communs intérêts.

Veillez, monsieur, agréer l'expression de mes sentiments très-distingués.

JULES FAVRE.

12 mai 1869.

On lit dans l'Avenir national :

Entre M. Garnier-Pagès et M. Raspail qui est sorti de sa retraite pour insulter le gouvernement provisoire de 1848, les électeurs de la 3<sup>e</sup> circonscription n'hésiteront pas. L'hésitation n'est pas possible.

A. PEYRAT.

La monomanie de M. Raspail, d'outrager tous les hommes de 1848 est de vieille date. Voici en quels termes il parlait de M. Emmanuel Arago, dans l'Ami du peuple, du jeudi 4 mai 1848 :

Les journaux ne nous rapportent-ils pas que la Banque de France ayant envoyé au citoyen Em-

manuel Arago, à Lyon, la somme de 500,000 fr. pour la Banque de Lyon, le citoyen Arago a employé A D'AUTRES USAGES la susdite somme? Est-ce clair et sans gêne? Faut-il vous le dire au meilleur français?

Entre M. Jules Favre et M. Raspail qui a toujours dénoncé les meilleurs citoyens de la démocratie, les électeurs lyonnais n'hésiteront pas. L'hésitation n'est pas possible.

Pas même, nous l'espérons, pour le Progrès, qui a si chaudement pris la défense de M. Emmanuel Arago, dans deux articles récents, l'un, du 19 mai, intitulé: Emmanuel Arago calomnié, l'autre, du 21 mai, intitulé: Emmanuel Arago calomnié.

L.-PAUL DUMAREST.

Nous avons reçu de M. le maire du 5<sup>me</sup> arrondissement la communication suivante:

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous informer que je tiendrai à votre disposition, pour la livrer à la publicité, la liste nominative des électeurs de notre arrondissement qui auront fait défaut au scrutin des 23-24 présent mois.

Agrez, etc.  
Le Maire du 5<sup>me</sup> arrondissement,  
Signé: ANT. BESSON.

Cet avertissement, que tous les journaux de Lyon ont reçu comme nous, procède sans doute d'une intention louable, mais il ne nous en paraît pas moins devoir être blâmé. L'abstention est un droit, comme celui de voter pour tel ou tel candidat. Or, si le citoyen est protégé par la garantie du secret dans l'usage qu'il fait de son vote, nous ne voyons pas pourquoi il ne le serait pas de même dans son abstention.

L'esprit, sinon le texte de la loi, en prescrivant le secret du scrutin, a été évidemment que le secret s'appliquât à l'ensemble des opérations électorales, à l'exercice que chaque citoyen jugerait convenable de faire de son droit. Son but en cela est facile à comprendre: elle a voulu que l'électeur ne pût être troublé ni inquiété en quelque façon que ce soit dans la manifestation de son opinion. Si le nom des abstentionnistes pouvait être, au gré des maires, livré à la publicité, leur liberté serait-elle aussi entière que celle des autres citoyens? Évidemment non.

Nous pensons donc que M. le maire, mieux inspiré, renoncera à une mesure qui blesse, selon nous, l'esprit de la loi; et qui est dans tous les cas contraire à toutes les convenances.

L.-PAUL DUMAREST.

## DÉFENSE DE FÉLIX ORSINI

PRÉSENTÉE DEVANT LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Le 26 février 1858.

par

M. Jules FAVRE

Messieurs les jurés,

Je voudrais pouvoir un instant écarter de mon âme les émotions douloureuses qui l'assiègent et la dominent, pour rendre un public et sincère hommage au talent de l'orateur éminent que vous venez d'entendre; il a longtemps illustré notre ordre où sa place est restée vide, sa personne regrettée; il devait jeter un vif éclat sur les fonctions redoutables qu'il a acceptées, et qui empruntent à sa parole un prestige rehaussant singulièrement leur autorité; et cependant, messieurs les jurés, si un écueil pouvait s'offrir à lui, dans cette cause, c'était de ne rencontrer aucun obstacle, de se trouver dans ce lugubre débat sans adversaire sérieux.

Il n'avait pas, en effet, besoin, messieurs les jurés, de faire devant nous cet appel éloquent à la pitié, cette mâle invocation au respect de la vie humaine, pour que nous fussions, comme lui, saisis d'horreur au récit de la sanglante tragédie dans laquelle tant de victimes sont tombées mutilées! Qui de nous n'a frémi à la peinture de cette hécatombe nouvelle offerte au fanatisme politique?

Avant d'entrer dans cette enceinte, tous, nous étions prêts à déplorer les destinées de notre nation, trop de fois exposée au retour de pareils forfaits.

Certes, on peut rencontrer ici des opinions différentes sur bien des choses, et pour ma part, que M. le procureur général me permette de le dire, je suis loin de m'incliner devant tous les principes, tous les actes, tous les hommes qu'il défend. Oui, messieurs les jurés, malgré les temps où nous vivons et qui s'opposent à la libre

expression de ma pensée, je n'en conserve pas moins au fond de mon cœur, avec une fierté jalouse, le dépôt sacré de mes sentiments et de mes croyances; mais leur symbole n'a jamais été le glaive ni le poignard. Je suis de ceux qui détestent la violence, qui condamnent la force toutes les fois qu'elle n'est pas au service du droit. Je crois qu'une nation se régénère par les mœurs et non par le sang. Si elle était assez malheureuse pour tomber sous le joug d'un despote, ce n'est pas le fer d'un assassin qui briserait sa chaîne. Les gouvernements périssent par leurs propres fautes, et Dieu, qui compte leurs heures dans les secrets de sa sagesse, sait préparer à ceux qui méconnaissent ses éternelles lois des catastrophes imprévues, bien autrement terribles que l'explosion d'une machine de mort imaginée par des conspirateurs.

Voilà ma foi, messieurs, ma foi profonde, et cependant, quand Orsini m'a appelé, je ne l'ai point repoussé. J'ai senti le poids de cet horrible fardeau. J'ai mesuré la grandeur de l'effort et sa vanité. J'ai vu se dresser devant moi ces ombres lamentables dont l'image m'assiège. J'ai deviné toutefois qu'un aussi grand crime ne pouvait avoir pour mobile ni la convoitise, ni la haine, ni l'ambition. La cause d'un pareil attentat devait se trouver dans l'égarement d'un patriotisme ardent, dans l'aspiration fiévreuse à l'indépendance de la patrie, qui est le rêve de toutes les nobles âmes. J'ai dit à Orsini: Je condamne votre forfait, je le proclamerai bien haut; mais vos malheurs me touchent, votre constance à combattre les ennemis de votre pays, cette lutte acharnée par vous entreprise, ce sacrifice de votre vie, je les comprends, ils vont à mon cœur. Italien, j'aurais voulu souffrir pour mon pays, m'offrir en holocauste, verser mon sang pour sa liberté; tout, excepté ces meurtres que ma conscience réprouve. Mais vous confessez votre crime, vous l'expiez, vous donnez votre tête à la loi que vous avez violée, vous êtes prêt à mourir pour subir la peine de votre attentat à la vie d'autrui; eh bien! je vous assisterai à cette heure suprême, non pour présenter une inutile défense, non pour vous glorifier, mais pour essayer de faire luire sur votre âme immortelle, qui va retourner au sein de Dieu, un rayon de cette vérité qui peut protéger votre mémoire contre des accusations imméritées.

Me voici donc, messieurs, devant vous, non, encore une fois, pour excuser, mais pour expliquer le coupable entraînement auquel cet infortuné n'a pu résister. Il ne m'appartient pas, et je n'en ai pas la liberté, il ne m'appartient pas, dis-je, de faire devant vous l'œuvre de l'histoire, et de rechercher les causes qui ramènent si fréquemment dans notre pays le retour de pareils actes. Mais à ce moment solennel où la société va frapper, qu'il me soit permis d'étendre quelques instants ma faible main sur la tête du malheureux Orsini, et d'examiner avec vous l'intérêt et le mobile de l'acte dont on demande l'expiation, et je ne désespère pas de faire entrer dans vos cœurs une partie des sentiments qui agitent le mien.

M. le procureur général se trompe. Non, messieurs les jurés, le crime d'Orsini n'a été dicté ni par la haine, ni par la convoitise, ni par l'ambition; ce n'est pas en semant la mort et les ruines autour de lui qu'il a voulu conquérir la puissance, non, il n'a pas voulu monter au pouvoir par ces degrés sanglants. Quelle est donc cette histoire, M. le procureur général? Elle n'est pas celle d'Orsini. Qu'a-t-il voulu? Affranchir sa patrie. Il nous le dit, accusez-le de folie, mais ne contestez pas la loyauté de sa déclaration; nous en avons pour caution sa vie toute entière; je n'en connais pas de plus inflexiblement logique. Il l'a usée sans partage dans une lutte éternelle, incessante contre les étrangers qui foulaient son pays. Il n'en pouvait être autrement, la haine de l'étranger, messieurs les jurés, il l'a puisée au berceau, dans le lait de sa mère, dans le sang de son père.

Le père d'Orsini était capitaine dans l'armée italienne, organisée par Napoléon I<sup>er</sup>, il a suivi

nos légions jusque dans les glaces de la Russie, il a mêlé son sang au nôtre sur tous les champs de bataille, il n'a déposé les armes qu'après avoir vu tomber le dernier soldat de la cause bonapartiste, qui alors était celle de l'indépendance. Quand le dernier soldat de cette noble cause fut tombé, que fit-il? Ce que plus tard a fait son fils. Après avoir mis son épée au fourreau, il conspira. En 1831, on le voit attaquer le pouvoir pontifical avec d'autres illustres complices dont l'histoire retient les noms, et dont l'un d'eux est tombé sous les balles des sbires.

Félix Orsini avait à peine douze ans lorsqu'il fut témoin de ces malheurs, il vit la pierre du foyer domestique brisé, son père fugitif, jeté en exil, condamné à une vie errante. Et vous ne voulez pas qu'il ait senti naître dans son cœur cette haine ardente, vivace, inflexible, qui l'anime contre les ennemis de sa patrie! Toutes les autres passions de son âme ont cédé devant ce sentiment profond qui a été comme un flambeau auquel son cœur s'est embrasé. Il n'y a qu'un instant, M. le procureur général vous dépeignait Orsini comme un conspirateur vulgaire, ne travaillant à la chute du gouvernement que pour monter au pouvoir et s'y livrer aux enivres voluptés et de la puissance. Je l'ai dit, M. le procureur général n'a pas fait l'histoire d'Orsini, je ne veux pas d'ailleurs discuter avec lui sur ce point, ni agrandir ce débat. Seulement je le lui demande: Italien, ne souffrirait-il pas du mal qui dévore l'Italie, ne sentirait-il pas le poids des chaînes de la patrie, et tous ses efforts ne seraient-ils pas employés à secouer le joug odieux de l'étranger? Orsini l'a tenté. Sa vie entière a été consacrée à ce noble but. L'indépendance, l'unité de l'Italie a été aussi la pensée de Napoléon I<sup>er</sup>. Pour y arriver que fallait-il? Briser le pouvoir temporel du pape. Telle était la croyance d'Orsini; entraîné par cette pensée dans un complot, il est condamné, en 1845, par le gouvernement pontifical. Amnistié, on lui fait prêter serment de ne rien entreprendre à l'avenir contre le pouvoir papal. Quoi qu'on en ait dit, ce n'est pas lui qui violera son serment; il quitte les Etats-Romains, toujours pour conspirer, mais en Toscane, contre les Autrichiens.

Les événements de 1848 éclatent. Je n'ai pas à m'expliquer ici sur ces événements, ni à reprendre le récit de l'expédition de Rome si diversement jugée, et qui a donné lieu à des débats si animés, à des incidents si funestes. Je me borne à constater l'état des esprits en ce moment. Le manifeste de Lamartine avait fait luire l'espoir de l'indépendance en Italie, et cet espoir était salué par beaucoup d'hommes qui tiennent aujourd'hui un tout autre langage. L'Autriche épouvantée repliait son drapeau derrière le Tagliamento. La France tout entière applaudissait à cette délivrance. Telles étaient nos promesses à cette époque. Le gouvernement pontifical est réservé, Orsini n'avait pas changé, mais il n'a pas violé son serment, on ne peut l'accuser d'avoir alors conspiré contre le renversement du pouvoir du pape. S'il entre dans l'Assemblée constituante, c'est par le suffrage universel qu'il y arrive. Comment en est-il sorti? Dieu me garde, messieurs les jurés, de laisser tomber de mes lèvres des paroles amères ou imprudentes, mais peut-on ne pas dire que cette assemblée, issue, comme nos institutions à cette époque, du suffrage universel, a été renversée par l'Europe? Et qui l'a dispersée? Le canon de la France.

Alors cet homme, condamné à la vie de proscrit, chassé par la violence, que va-t-il faire? Obéira-t-il aux anciens ennemis de la patrie? Le patriotisme du vieux soldat de l'Empire, ce patriotisme ardent que son père a allumé en lui par ses exemples et ses malheurs, s'éteindra-t-il dans son cœur? Non, il sera plus brûlant encore, Orsini n'aura désormais ni paix ni trêve qu'il n'ait brisé les fers de sa patrie. Que fait-il en effet? Il conspire, il parcourt l'Italie, réchauffe les courages, organise la résistance. En Piémont, en Toscane, à Lucques, à Modène, partout, même pensée. Arrêté à Gènes, en 1853, il est mis en liberté,

mais exilé. Il traverse la Suisse et la France et se dirige sur Londres. En mars 1854, sous le nom de Tito Celsi, il essaie une expédition dans le duché de Parme, il échoue; arrêté en Suisse, il échappe par miracle. En 1855, il se rend à Vienne sous le nom d'Hervarg, toujours poursuivi par le même démon, par la même folie, diront les sages du temps. Il va chercher des soutiens, préparer des soulèvements; mais il est découvert, arrêté, chargé de chaînes et jeté dans la citadelle de Mantoue, un véritable tombeau. Pendant dix mois il voit la mort, une mort ignominieuse, suspendue sur sa tête. Ses juges eux-mêmes reconnaissent en secret la noblesse de son âme et la pureté de son patriotisme. Cependant, il est condamné. Mais la générosité et le dévouement veillent près de lui. Une femme sachant qu'un jeune patriote italien allait mourir, s'intéresse à son sort. Grâce à des miracles de tendresse, à des prodiges de divination dont les femmes seules sont capables, des moyens de salut sont préparés, des intelligences ménagées jusque dans l'intérieur de la prison. Enfin, l'heure de la délivrance est arrivée... huit barreaux sont sciés... les instruments d'évasion miraculeusement fournis!!! Vous dirai-je, messieurs les jurés, le temps et la patience nécessaires à tous ces efforts? Je le voudrais en vain. Orsini, à l'aide d'un lien fragile, essaie de descendre d'une hauteur de quarante mètres; le lien se rompt et le fugitif tombe à demi-brisé dans les fossés de la forteresse; il se traîne néanmoins et reste vingt-quatre heures dans un lac glacé où des chasseurs viennent le recueillir... Vous le voyez, messieurs les jurés, la Providence ne voulait pas qu'il mourut; pourquoi ne l'a-t-elle pas voulu? Mais est-ce bien à nous, faibles vermineux que nous sommes, à l'interroger? Que savons-nous, que pouvons-nous savoir! Cependant le voici encore subjugué par les mêmes idées; vaincu par les entraînements de toute sa vie, le voici précipité de nouveau dans l'entreprise horrible que je condamne, mais que je viens d'expliquer.

Après tout ce que je viens de vous faire entendre, aurai-je besoin d'une défense ultérieure? Me faudra-t-il encore discuter des preuves et des témoignages? Ne seriez-vous pas, dès à présent, persuadé qu'Orsini n'a eu en vue qu'une seule chose, l'affranchissement de sa noble et chère patrie? Encore une fois, cette pensée, ce désir ne peuvent pas excuser un pareil attentat, ni la mort de ces tristes victimes auxquelles Orsini, il vous le disait hier, voudrait pouvoir rendre la vie au prix de tout son sang; mais ils l'expliquent: des sentiments imprévus, dominateurs, ont armé son bras.

Nous-mêmes, messieurs les jurés, n'avons-nous pas subi l'empire de ces redoutables sentiments? Parfois, dans les cabinets des rois, il arrive que leurs conseillers politiques essayent de disposer de la vie et de la puissance des nations. La nôtre a été l'objet d'une de ces tentatives dans un temps qui n'est pas encore bien loin de nous. Dans les pages récentes de notre histoire, ne rencontrons-nous les sanglants souvenirs de 1815. Napoléon I<sup>er</sup>, malgré le prestige de son nom, malgré sa puissance, n'a-t-il pas été précipité du pouvoir par les nations alliées? Le gouvernement qui a remplacé le sien n'est-il pas resté impopulaire parce qu'il était imposé; n'a-t-il pas été attaqué par les conspirateurs, ne lui ont-ils pas fait une guerre incessante, acharnée, et le pays n'a-t-il pas, sinon glorifié, du moins plant les victimes tombées dans cette lutte patriotique? Eh bien! messieurs, vous avez devant vous un Italien qui a voulu faire pour l'Italie ce qu'elles ont fait pour la France. Descendez dans son cœur et voyez le mobile de son crime, vous ne le mépriserez pas et surtout vous n'ajouterez pas à ce crime le sang des malheureuses victimes enveloppées dans cet horrible attentat. La responsabilité de ce sang répandu, il la portera devant Dieu, mais elle ne peut peser sur lui devant la justice des hommes; pour elle, vous le savez, le crime n'est que dans l'intention. M. le procureur général l'a compris comme

nous, aussi, dans son loyal réquisitoire, s'est-il peu étendu sur ce point. Je n'en dirai donc pas davantage moi-même sur ces accusations accessoires.

Faudra-t-il parler plus longuement des réticences dans lesquelles Orsini a cru devoir envelopper ses explications, des contradictions, des dénégations contenues dans ses interrogatoires? Quoi! messieurs, est-ce qu'il est ici douteux, pour personne que cet infortuné offre sa tête en expiation de son crime? Il a nié d'abord, il est vrai, son forfait; mais en face d'accusés qui niaient comme lui, il ne voulait pas les compromettre; ils avaient nié, il les a suivis dans cette voie. Vous voulez qu'il ait eu peur? Oh! non, non, ne le croyez pas!

Enfin, voici venir le jour de la justice, le jour où il se trouve en face du jury; c'est en ce moment qu'il doit vous apporter ses dernières explications. Eh bien! dissimule-t-il? et, dans sa justification, entendez-vous une seule parole de fanfanterie? Encore une fois, il avoue franchement, courageusement, sa faute et ses desseins. Le voici donc, messieurs, devant vous, prêt à mourir, mais désireux encore que son sang soit utile à la cause de l'indépendance italienne: il a formulé ce vœu dans un testament suprême, dans un écrit que du fond de son cachot il adresse à l'Empereur. Vous allez voir de nouveau, messieurs les jurés, dans ce document que je dois vous lire après en avoir obtenu la permission de celui-là même à qui il a été adressé, se révéler la pensée de toute la vie d'Orsini:

A. S. M. Napoléon III, empereur des Français.

Les dépositions que j'ai faites contre moi-même dans le procès politique intenté à la suite de l'attentat du 14 janvier, sont suffisantes pour m'envoyer à la mort, et je la subirai sans demander grâce, tant parce que je ne m'humilierai jamais devant celui qui a tué la liberté naissante de ma malheureuse patrie, que, parce que, dans la situation où je me trouve, la mort est pour moi un bienfait. Près de la fin de ma carrière, je veux néanmoins tenter un dernier effort en faveur de l'Italie, dont l'indépendance m'a fait jusqu'à ce jour braver tous les périls, aller au devant de tous les sacrifices. Elle fut l'objet constant de mes affections, et c'est cette dernière pensée que je veux déposer dans les dernières paroles que j'adresse à Votre Majesté.

Pour maintenir l'équilibre actuel de l'Europe, il faut rendre l'Italie indépendante, ou resserrer les chaînes sous lesquelles l'Autriche la tient en esclavage. Demandé-je pour sa délivrance que le sang des Français soit répandu pour les Italiens? Non, je ne vais pas jusque-là. L'Italie demande que la France n'intervienne pas contre elle, elle demande que la France ne permette pas à l'Allemagne d'appuyer l'Autriche dans les luttes qui vont peut-être bientôt s'engager. Or, c'est précisément ce que Votre Majesté peut faire si elle veut. De cette volonté donc, dépend le bien-être ou le malheur de ma patrie, la vie ou la mort d'une nation à qui l'Europe est en grande partie redevable de sa civilisation.

Telle est la prière que de mon cachot j'ose adresser à Votre Majesté, ne désespérant pas que ma faible voix ne soit entendue. J'adjure Votre Majesté de rendre à l'Italie l'indépendance que ses enfants ont perdu en 1849 par la faute des Français.

Que Votre Majesté se rappelle que les Italiens au milieu desquels était mon père ont versé avec joie leur sang pour Napoléon-le-Grand partout où il lui plut de les conduire; qu'elle se rappelle qu'ils lui furent fidèles jusqu'à sa chute; qu'elle se rappelle que tant que l'Italie ne sera pas indépendante, la tranquillité de l'Europe et celle de Votre Majesté ne seront qu'une chimère; que Votre Majesté ne repousse pas le vœu suprême d'un patriote sur les marches de l'échafaud; qu'elle délivre ma patrie, et la bénédiction de 25 millions de citoyens la suivront dans la postérité.

Signé: FÉLIX ORSINI.

De la prison de Mazas, le 12 février 1858.

Telle est, messieurs, la dernière parole de cet

homme qui se résigne à son sort. Elle est, vous le voyez, conséquente avec tous les actes de sa vie.

Cependant, je le reconnais, c'est une sorte de timidité de s'adresser à celui-là même qu'il voulait détruire comme un obstacle à la réalisation de ses desseins; mais encore une fois, toujours fidèle à la conviction, à la passion de toute sa vie, il ne veut pas que son sang versé soit inutile à son pays. Oui, messieurs les jurés, Orsini engagé dans l'entreprise qu'il a tentée et dans laquelle il a échoué, grâce à Dieu, s'incline; il ignore, il va mourir. Du bord de la tombe, il adresse cette solennelle prière à celui qui fut l'ennemi de son pays, mais qui peut en être le sauveur: Prince, vous vous glorifiez d'être sorti des entrailles du peuple, venez au secours des nationalités opprimées, secourez un peuple ami de la France, relevez le drapeau de l'indépendance italienne que votre vaillant prédécesseur avait restaurée. Prince, ne souffrez pas que cette contrée si belle, si noble, si infortunée, soit éternellement la proie des enfants du Nord qui l'étreignent; ne vous laissez pas prendre aux démonstrations hypocrites des vieilles royautés qui vous trompent. Prince, les racines de votre maison sont dans la souche révolutionnaire. Soyez assez fort pour rendre à l'Italie l'indépendance et la liberté; soyez grand et magnanime, vous serez invulnérable.

Voilà, messieurs les jurés, ses paroles; il ne m'appartient pas de les commenter, je n'en ai ni la puissance ni la liberté; mais ces paroles dernières d'Orsini vous disent clairement et la pensée et le but de son acte. J'ai fini, messieurs; ma tâche est terminée. Vous n'aviez pas besoin de l'adjuration de M. le procureur général pour faire votre devoir sans compassion comme sans faiblesse. Mais Dieu qui nous jugera tous, Dieu devant qui les grands de ce monde, dépouillés du cortège de leurs courtisans et de leurs flatteurs, apparaissent tels qu'ils sont, Dieu qui seul mesure l'étendue de nos fautes, la force des entraînements qui nous égarent, et l'expiation qui les efface, Dieu prononcera son arrêt après le vôtre, et peut-être ne refusera-t-il pas un pardon que les hommes auront cru impossible sur la terre.

**Amérique centrale.**

**CHEMIN DE FER INTEROCÉANIQUE**  
RELIAISON L'ATLANTIQUE AU PACIFIQUE

**EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE**

**GOVERNEMENT DE HONDURAS**

**SOUSCRIPTION**

**à 207,509 Obligations**  
DE TROIS CENTS FR. CHACUNE

**PRIX DES OBLIGATIONS**

**225 francs payables comme suit:**

- 25 francs en souscrivant;
- 50 — à la répartition;
- 50 — le 1<sup>er</sup> juin;
- 50 — le 1<sup>er</sup> juillet;
- 50 — le 1<sup>er</sup> août,

avec faculté d'anticiper un ou plusieurs termes, sous bonification d'un escompte calculé sur le pied de 6 0/0 l'an.

**PRODUITS. — REMBOURSEMENT.**

95 5/100 ACTIONS DE JOUISSANCE.

**Intérêts.** — Vingt francs par an, en deux semestres, les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, à PARIS, BRUXELLES, ANVERS, GENÈVE, en or, sans impôt ni déduction aucune, ainsi qu'à Berlin, Hambourg, Amsterdam, Francfort, Gènes, New-York, au cours du jour.

Le premier coupon échoit le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

**Remboursement.** — Au pair, en dix-sept ans, par tirages semestriels, par-devant notaire, à Paris, le premier tirage aura lieu le 1<sup>er</sup> août prochain. — Les obligations sorties seront payées le 1<sup>er</sup> septembre, en or, sans impôt ni déduction aucune.

**Actions de jouissance.** — Chaque obligation

sera remplacée, aussitôt sortie au tirage, par une action de jouissance, laquelle donnera droit, après le renouveau de l'emprunt et pendant une période de quinze années, à une part proportionnelle dans le tiers des revenus de la ligne. — Cette jouissance est évaluée par les ingénieurs à un minimum de 50 francs de revenu annuel.

Comme les époques des différents paiements et la jouissance depuis le premier mars dernier, réduisent le prix de la souscription à environ deux cents vingt francs, — le rendement des obligations, en tenant compte de la prime de remboursement, dépasse douze pour cent, sans calculer la valeur de l'action de jouissance.

**GARANTIES AFFECTÉES AUX OBLIGATIONS**

(a) HYPOTHÈQUE SUR LE CHEMIN DE FER ET SUR SES REVENUS.

(b) HYPOTHÈQUE SUR LES DOMAINES ET FORÊTS DE L'ÉTAT, DONT LE REVENU ANNUEL, D'APRÈS LE RAPPORT OFFICIEL DES INGÉNIEURS, DÉPASSE AMPLÈMENT LA SOMME NÉCESSAIRE AU SERVICE RÉGULIER DES INTÉRÊTS ET DE L'AMORTISSEMENT.

(c) Frappés de l'importance commerciale et politique du chemin de fer Interocéanique de Honduras, les gouvernements de France, d'Angleterre et des États-Unis ont, par des traités internationaux, garanti spécialement la neutralité et l'inviolabilité de l'entreprise, à partir de l'ouverture de la ligne.

(d) Une commission a été nommée pour surveiller l'emploi des produits de l'emprunt, qui doivent servir exclusivement pour compléter la ligne en voie d'exécution.

Cette commission se compose de: S. Exc. M. V<sup>o</sup> HERRAN, O. S., président, et de MM. E. PELLETIER, \* (N. C.) R. BISCHOFFSHEIM, M. SCHEYER.

(e) L'exécution de la ligne est confiée à forfait, à MM. WARING frères, et à M<sup>o</sup> CANDLISH à Londres, qui ont déjà commencé les travaux.

**DISTANCES DE NEW-YORK A SAN-FRANCISCO**

Par Panama . . . . . 9,730 kilomètres.  
» Honduras . . . . . 8,074 »

Par conséquent, la route par le Honduras raccourcira la distance de . . . . . 1,656 kilomètres.

Tout le monde connaît le rendement de la ligne de Panama, sur laquelle il passe annuellement 200,000 passagers et une quantité de marchandises évaluée à plus d'un milliard.

(f) Le tableau d'amortissement de l'emprunt, Les rapports des ingénieurs, Les traités internationaux, sont déposés à la Chancellerie de la Légation, 10, rue de la Chaussée-d'Antin, où le public peut en prendre connaissance.

V<sup>o</sup> HERBAN, Ministre plénipotentiaire de Honduras.

**LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE**

du mercredi 19 au mardi 25 mai, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, dans les villes suivantes:

À la Chancellerie de la légation et du Consulat général de Honduras, 10, rue de la Chaussée-d'Antin; Chez MM. Dreyfus, Scheyer et C<sup>o</sup>, banquiers du Gouvernement, 16, rue Grange-Batelière; On peut verser aussi à leur crédit dans toutes les succursales de la Banque de France; Chez les banquiers de province qui seront désignés par les journaux locaux, où le gouvernement a déposé les titres provisoires et définitifs de l'emprunt.

La souscription sera ouverte également à Bruxelles, Anvers, Berlin, Hambourg, Amsterdam. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Les souscripteurs qui désireraient se libérer par anticipation peuvent envoyer de suite la somme intégrale de 223 fr. 90 c. par obligation (escompte déduit) et il leur sera expédié ou remis par contre les titres définitifs. Dès que la souscription sera couverte, même

avant le 24 mai, aucune souscription nouvelle ne sera admise.

Nota. Les souscriptions des départements et de l'étranger seront reçues jusqu'au 31 mai inclusivement, si la souscription n'est pas close avant le 25 mai.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs la brochure de notre confrère du *Moniteur universel*, M. JULES AMIGUES: *Le Politique d'un Honnête homme* à propos des Élections de 1869, qui vient de paraître chez l'éditeur E. LACHAUX. — Il suffit, pour recevoir franco cette brochure, d'adresser Deux francs en timbres-poste à M. E. LACHAUX, libraire, 4, place du Théâtre-Français, à Paris.

Les Campagnes électorales (1851-1869), par J. Albiot, vient de paraître chez l'éditeur Armand Le Chevalier. (61, rue Richelieu. Un fort volume in-18, 2 fr. 50.) Ce livre retrace les destinées du suffrage universel du second Empire, au moment solennel où ce suffrage tente un suprême effort pour se dégager des liens où l'ont ensermé les institutions issues du 2 décembre. La grande leçon qui ressort de ce tableau sera sentie, et portera fruit.

Vos Députés et leurs votes, tel est le titre d'une brochure des plus utiles à l'approche des élections, qui vient de paraître chez l'éditeur A. Le Chevalier (40 centimes). C'est le bilan de la Législature qui vient de se terminer, le dossier des députés sortants, l'histoire nette et succincte de la part que la Chambre a prise aux événements politiques et économiques accomplis de 1863 à 1869. A la fin se trouve le tableau des votes de tous les députés dans les principales questions.

**AUX DEUX PASSAGES**

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS  
36, rue et place Impériale, 38

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

**HENRY PERROT**

Successor de MADIOT et PERROT

**GRANDE BAISSÉ DE PRIX**

SUR TOUTES LES MARCHANDISES

Arrivages considérables et journaliers

D'ASSORTIMENTS NOUVEAUX

BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE.

Tous les articles sont marqués en chiffres connus pour être vendus à véritable PRIX FIXE et avec la plus scrupuleuse loyauté.

**AUX DEUX PASSAGES**

36, rue et place Impériale, 38

A côté du passage de l'Argue.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

A DATER DU 20 AVRIL

LES BUREAUX ET ATELIERS DE

**L'ASSOCIATION TYPOGRAPHIQUE**

Situés ci-devant rue Tupin, 31

SONT TRANSFÉRÉS

**12, RUE DE LA BARRE, 12**

Le Gérant responsable, RICHON

Lyon, Association typographique. — Regard, rue de la Barre, 12

**Condition publique des Soies de Lyon, du 14 au 21 mai 1869**

| NOMBRE               | SORTES          | PAYS   |        |        |        |        |         |       |       |       |       | Semaine antérieure |        |
|----------------------|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|-------|-------|-------|-------|--------------------|--------|
|                      |                 | FRANCE | PÉMONT | ITALIE | BROSSE | LEVANT | BENGALE | CHINE | JAPON | PERRE | POIDS | Nombre             | Poids. |
| 311                  | Organsins . . . | 118    | 48     | 46     | 7      | 20     | 31      | 16    | 25    | »     | 26296 | 287                | 17760  |
| 180                  | Trames . . .    | 20     | 5      | 32     | »      | »      | 18      | 62    | 43    | »     | 11990 | 165                | 19925  |
| 217                  | Grèges . . .    | 65     | 1      | 24     | 15     | 17     | 19      | 43    | 33    | »     | 15380 | 148                | 14354  |
| 32                   | Diverses . . .  | »      | »      | »      | »      | »      | »       | »     | »     | »     | »     | »                  | »      |
| 13                   | Bobines . . .   | »      | »      | »      | »      | »      | »       | »     | »     | »     | »     | »                  | »      |
| 753                  |                 | 203    | 54     | 102    | 22     | 37     | 68      | 121   | 101   | »     | 53656 | 635                | 45239  |
| <b>BALLOTS PESÉS</b> |                 |        |        |        |        |        |         |       |       |       |       |                    |        |
| 18                   | Organsins . . . | 6      | »      | »      | »      | »      | 1       | 4     | 6     | »     | 564   | 6                  | 536    |
| 25                   | Trames . . .    | »      | »      | 1      | »      | »      | 4       | 11    | 9     | »     | 1476  | 10                 | 1705   |
| 151                  | Grèges . . .    | »      | »      | »      | »      | »      | 8       | 404   | 39    | »     | 7530  | 73                 | 7300   |
| 7                    | Diverses . . .  | »      | »      | »      | »      | »      | »       | »     | »     | »     | »     | »                  | »      |
| 201                  |                 | 6      | »      | 1      | 1      | »      | 13      | 119   | 54    | »     | 9590  | 154                | 9541   |

Dernier n<sup>o</sup> placé des soies et bobines, depuis le 1<sup>er</sup> du mois, 2130 — Dernier n<sup>o</sup> des ballots pesés, 1654